

	<p>Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc de l'Éducation Nationale - www.felco-creo.org/ <i>(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Limoges, Poitiers, Ile de France)</i></p> <p><i>Federacion dels Ensenhaires de Lenga e Cultura d'Òc</i></p> <p>La Felco est affiliée à le FLAREP (www.flarep.com/) et à l'APLV : http://www.aplv-languesmodernes.org/</p>
---	---

Olivier PASQUETTI
Président de la FELCO

Le 2 février 2026

à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale
Madame la Directrice générale des enseignements scolaires

Objet : demande d'audience

Monsieur le Ministre,
Madame la Directrice générale des enseignements scolaires

Au nom de notre association professionnelle d'enseignants d'occitan – langue d'oc dans l'enseignement public, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir nous accorder une audience concernant la place réservée dans notre système éducatif à ces langues de France, dites « régionales », l'occitan-langue d'oc pour ce qui nous concerne, auxquelles un article de la Constitution reconnaît le statut de partie intégrante du patrimoine national.

Notre association a pu rencontrer au fil des ans des membres du cabinet de certains de vos prédécesseurs. Ces audiences, comme les questions écrites posées par des élus des deux assemblées, nous avaient permis d'attirer l'attention du ministère sur les difficultés que nos collègues rencontrent au quotidien.

Certaines de ces difficultés sont structurelles :

- Il s'agit d'abord de l'inégalité de traitement de notre discipline entre les diverses académies de l'aire historique de la langue d'oc, qui recouvre plus d'une trentaine de départements, une inégalité renforcée par le décalage entre les moyens attribués à l'occitan et ceux accordés à d'autres langues de France.
- Il faut aussi mentionner la stagnation des recrutements d'enseignants, liée à la fois au nombre de postes mis aux concours et au nombre réduit de filières préparant à ces concours dans les universités et les INSpés

Mais d'autres difficultés sont conjoncturelles, liées aux conséquences d'un certain nombre de réformes récentes (collège, lycée et baccalauréat, formation des enseignants et

concours) qui ont fragilisé nos enseignements sur le terrain, et durement affecté nos collègues :

- baisse des heures d'enseignement de l'occitan-langue d'oc, au moment de la mise en place des groupes dits « de besoins » prévus dans le cadre de la réforme du collège. Certes, le dispositif a été annulé, mais entretemps, les enseignements ont été fragilisés
- modification des modalités d'évaluation du brevet des collèges qui minore la place des langues régionales et menace leur pérennité.
- non prise en compte des besoins spécifiques des langues régionales dans le concours du CRPE spécifique (préparation et évaluation) qui n'est pas d'ailleurs proposé dans toutes les académies concernées

Cela alors même que la loi du 21 mai 2021 ainsi que la circulaire du 14 décembre 2021 avaient laissé espérer tout autre chose, tout particulièrement l'article 7 de la loi disposant que *la langue régionale est une matière enseignée dans le cadre normal des écoles maternelles et élémentaires, des collèges et des lycées sur tout ou partie des territoires concernés, dans le but de proposer l'enseignement de la langue régionale à tous les élèves*. Bref, la mise en place d'une véritable politique de l'offre d'enseignement des langues régionales, tout simplement.

Le récent rapport Brisson / Daniel a d'ailleurs bien mis en évidence les failles dans l'application de cette loi.

C'est pourquoi nous avons l'honneur de solliciter une entrevue avec vous afin d'aborder sereinement ces difficultés.

Dans l'espoir que vous accorderez un accueil favorable à notre demande, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, Madame la Directrice générale, l'expression de notre haute considération et de notre dévouement au service public de l'Éducation nationale.

P/O Olivier Pasquetti, président de la FELCO
Marie-Jeanne VERNY, cosecrétaire